

Accueil de loisirs les FILOUS

Bulletin d'inscription VACANCES AUTOMNE 2025

Le tarif journalier par enfant est déterminé selon votre commune d'habitation

ET en fonction de votre Quotient Familial (a) de **Juin 2025** ou des revenus de votre foyer selon les avis d'imposition 2024 (b) :

Ce tarif comprend la journée d'activité de 8h à 18h30, le repas du midi et le goûter.

Les accueils avant 8h ou après 18h30 font l'objet d'une inscription complémentaire facturée au forfait de 1.15 € par accueil.

Si votre enfant n'est pas venu en 2025, 2€ de cotisation annuelle pour toute la famille sont à ajouter une fois à votre 1^{ère} inscription en 2025

I/ Votre commune fait partie de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine ou a conventionné avec la CCVVS

a) Le tarif journalier par enfant est calculé en fonction de votre Quotient Familial mensuel de **Juin 2025**(QF).

Reporter ce montant sur la ligne QF/QR de la grille tarifaire 2025/26 pour connaître votre coût journalier par enfant. (*)

b) Si vous n'êtes pas allocataire CAF, le tarif journalier par enfant est calculé en fonction de votre Quotient de Ressources 2024 (QR).

Additionner les revenus imposables de votre foyer figurant sur les avis d'imposition 2024 (des revenus 2023) et diviser ce montant par 12 fois la somme des parts indiquées sur chaque avis. Reporter ce montant sur la ligne QF/QR de la grille tarifaire 2025/26 pour connaître votre coût journalier par enfant jusqu'au 31/08/2026. (*)

(*) L'attestation CAF 06/2025 ou les avis d'imposition 2024 sur les revenus 20223 sont à nous fournir impérativement avec le dossier 2025/26 complet avant la 1^{ère} inscription annuelle pour calculer et justifier votre tarif jusqu'au 31/08/2026. A défaut de présentation de ces documents, le tarif maximum sera appliqué jusqu'à leur réception par nos services sans rétroactivité possible.

II/ Votre commune ne fait pas partie de la CCVVS ou n'est pas conventionnée avec la CCVVS :

2 tarifs « autres communes » par journée et par enfant selon votre QF/QR : 52.85 € si < à 1031 € ou 55.01 € si ≥ à 1031 €.

QF / QR 2025-26	< 462,99	463 à 736,99	737 à 1030,99	1031 à 1117,99	1118 à 1375,99	1376 et +	3 ^e enfant*
Villiers en Arthies et communes conventionnées	10,44 €	12,03 €	12,82 €	15,02 €	17,92 €	20,66 €	12,82 €
Communes non conventionnées	52,85 €			/	55,01 €		/ 52.85 €
Accueil avant 8h ou après 18H30	1,15 € PAR ACCUEIL ETENDU						

(**) A noter : Le tarif « 3^{ème} enfant et + » ne pourra être appliqué que si vos 3 enfants ou plus sont inscrits sur les mêmes journées.

EN CAS DE 1^{ère} INSCRIPTION DEPUIS LE 01/09/2025, PENSEZ A JOINDRE VOS DOCUMENTS POUR JUSTIFIER VOTRE TARIF 2025/26

Nom/Prénom de l'enfant	Date de naissance	Période des Vacances de automne 2025 du lundi 20 au vendredi 31 Octobre 2025 - 10 jours	
		Inscriptions* accueil de loisirs	Inscriptions* accueil étendu
		7h30 - 8h00	18h30-19h00
lundi	20 octobre 2025	☐	☐
mardi	21 octobre 2025	☐	☐
mercredi	22 octobre 2025	☐	☐
jeudi	23 octobre 2025	☐	☐
vendredi	24 octobre 2025	☐	☐
lundi	27 octobre 2025	☐	☐
mardi	28 octobre 2025	☐	☐
mercredi	29 octobre 2025	☐	☐
jeudi	30 octobre 2025	☐	☐
vendredi	31 octobre 2025	☐	☐
		* cocher les jours de présence	
		* l'heure d'émargement sur le cahier fera foi	
		Accueil de loisirs	Accueil étendu
		Quotient de ressources	forfait : 1,15 euros par matin 1,15 euros par soir
		tarif journalier :	nombre de matins
		nombre de jours :	nombre de soirs
		Total A	Total B
		+ C* : Cotisation annuelle de 2 € par famille (Rayer C si cotisation déjà réglée)	
		TOTAL GENERAL (A + B + C*) :	
		Date	
		Nom - Prénom - Signature du responsable légal	
		Merci de nous retourner ce bulletin à l'adresse : LESFILOUS@ADAPTE95.ORG	
		Le paiement doit être fait à la réservation pour que votre demande d'inscription	
		Il vous est possible de payer les réservations à ADAPTE 95 par virement bancaire, chèques bancaires, chèques vacances ou chèques CESU.	